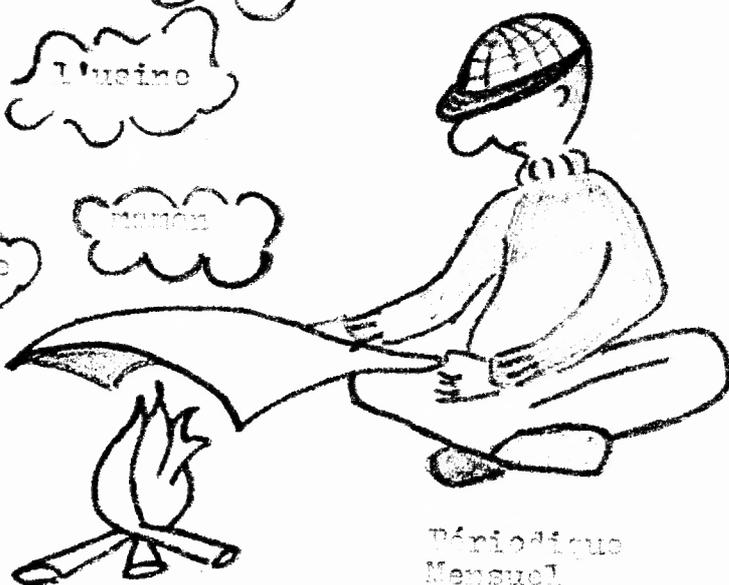
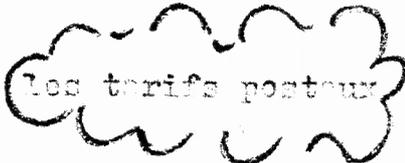
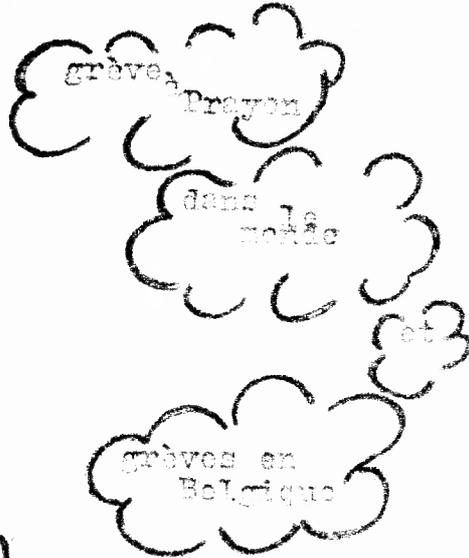
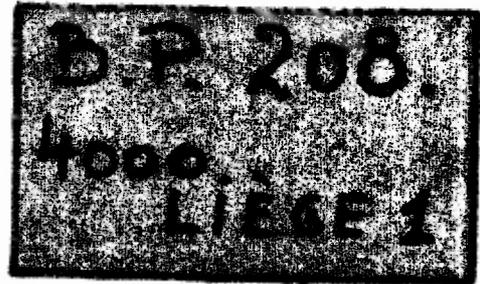


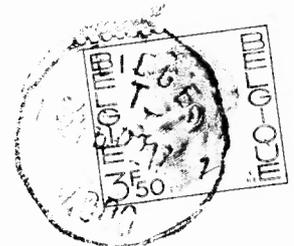
# Liaisons

N. 16

EDITEUR RESPONSABLE: J. DE SMET  
17, RUE DE LA COMMUNE, BRUXELLES  
(Pas de correspondance, s.v.p.)



Périodique  
Mensuel



Henri Simon  
155, Allée du  
Pavillon  
77 DAMMARIE-LES-LYS

France

. 5

10

C O R R E S P O N D A N C E .

-----

D'un camarade de Dour : deux récits.

"DELICATESSE" ADMINISTRATIVE.

Voici un cas bien précis.

L'administration commet une faute. En l'occurrence, il s'agit d'un oubli de perception d'une part d'impôt sur la réparation accordée pour maladie professionnelle à un ancien ouvrier mineur berrain.

Cette omission dura ce qu'elle dura. Bref, un beau jour, les fonctionnaires s'aperçoivent de l'erreur. Le pensionné n'est pas fautif. Ce sont les services de l'Etat qui le sont.

Mais ce sont cependant ces derniers qui réclament sèchement, et sans aucune excuse, la somme de 16.794 francs, très exactement, à ce retraité qui se trouve finalement le seul pénalisé, puisque ce débours d'une telle somme, en une seule fois, est chose grave pour lui.

Et ce cas que j'expose ici est loin d'être unique.

Ceci est l'illustration frappante du bureaucratisme autoritaire que tout socialisme doit penser à supprimer s'il veut être réellement le socialisme.

LA GREVE DU COMPLEXE DE TERTRE.

Le 19 janvier dernier, les 1500 travailleurs du complexe chimique de Tertre (Carbonisation Centrale, Carbochimique, Althouse, et Sédema) ont commencé une grève qui devait durer plus de 4 semaines.

Les grévistes réclamaient :

- A. la réglementation sous contrôle syndical du travail confié aux tiers par le patronat dans les entreprises ;
- B. l'application de la convention collective octroyant 2 jours de congé supplémentaires sans diminution des congés d'ancienneté ;
- C. l'intervention de l'employeur pour 50% dans le coût du transport, quel que soit le mode utilisé ;
- D. la pré-pension à 58 ans ou 61 ans, suivant la convention, avec intervention patronale ;
- E. l'application de la convention locale pour la réunion mensuelle du personnel pendant les heures de travail et plus particulièrement pour les travailleurs "à pauses" et des "feux continus" ;
- F. l'adaptation mensuelle des salaires et des traitements en fonction de l'évolution de l'index ;
- G. une hausse des salaires de 8% sur le salaire-pivot de 90 F.

Les affiliés des deux centrales syndicales (C.G.S.P. et C.S.C.) ont décidé au cours de réunions séparées d'entamer cette action

2.

et le mot d'ordre a été lancé par les deux organisations.

Cette grève a été importante et il y a eu certains jours quelque énervement.

L'accord final s'est réalisé par une augmentation générale horaire de 5,50 F. (+ 1,17 F. en trois ans pour Sédéma), deux jours de congé supplémentaires avec maximum de 4 semaines, 400 F. en plus avec prime de fidélité, la création d'une commission d'emploi en accord avec la convention collective, le calcul mensuel des traitements en fonction de l'index. Les travaux confiés aux tiers seront discutés en conseil d'entreprise et l'assemblée générale sera accessible à tous pendant les heures de service.

Cette grève a été bénéfique puisque la plupart des revendications ont été satisfaites. Tant mieux ! Celles-ci étaient justes : celui qui travaille a droit à une paie décente et à la sécurité de l'emploi.

Tout militant doit être avec les travailleurs en lutte. Cependant, les artisans de cette lutte - de même que ceux des autres grèves, même celles dites "sauvages" - n'envisagent pas la transformation radicale, la gestion ouvrière, le Socialisme. Il ne s'agit en l'occurrence que d'une juste réclamation dans le cadre non-contesté du régime capitaliste. Et la multiplication, même intensive, de telles frictions ne conduit pas à la libération des travailleurs.

C'est le dépassement, la volonté de transformation, que je suggère à mes frères prolétaires. Car la libération des travailleurs sera l'oeuvre des travailleurs eux-mêmes.

### Réponse d'un camarade de Liège.

Cette grève dans l'industrie chimique appelle quelques remarques.

Manifestement, il s'agit d'une grève lancée par les syndicats et contrôlée par eux. Si les revendications ne suffisaient pas à le montrer, la manière dont le mouvement s'est décidé le prouve à suffisance : une grève décidée par les travailleurs eux-mêmes ne s'embarrasse pas de formalités comme le vote séparé par syndicats.

Pour revenir aux revendications, la première est un bel exemple de la lutte que mènent les syndicats pour augmenter leur pouvoir (pas celui des travailleurs) au sein de l'entreprise et de la vie socio-économique. Cette grève s'inscrit dans l'offensive générale que mènent actuellement (et depuis une bonne année) les syndicats, offensive qui présente plusieurs volets :

1) Se refaire une vertu auprès des travailleurs dans la période de basse conjoncture économique que connaît le capitalisme à l'échelle nationale et internationale. Et pourtant, en 1970, lorsque les patrons ont fait des profits énormes grâce à la haute conjoncture, les syndicats ont lutté contre toutes les revendications ouvrières : Limbourg, Citroën, Michelin, Caterpillar, etc...

2) Aider une certaine couche "progressiste" des capitalistes à absorber les secteurs arriérés du capitalisme belge, plus particulièrement parce que ces secteurs pratiquent une politique et "19e siècle" à l'égard des travailleurs, et parce que cette politique ne répond plus aux critères qui gouvernent l'exploitation maximum de la force de travail.

3) De plus, accroître leur pouvoir de décision dans la gestion du système, à tous les niveaux (régions, entreprises, secteurs de la vie publique, etc...) tout en essayant de prouver aux patrons, aux dirigeants politiques, aux technocrates qu'ils sont, non seulement des partenaires sociaux "valables", mais également des gestionnaires très efficaces qui visent à améliorer le système (c'est-à-dire à mieux exploiter les ouvriers).

Dire maintenant que cette grève était mauvaise, cela n'a pas de sens. D'une part, les travailleurs ont amélioré leur niveau de vie, ce qui n'est jamais à rejeter, même si, d'un autre côté, les syndicats ont augmenté leur pouvoir à l'ordre.

De plus, un mouvement n'est jamais "bon" ou "mauvais", il s'inscrit dans le développement de la société ou non. La tâche que nous nous donnons est de mettre l'accent sur ce qui constitue un premier pas vers une société plus juste : la gestion de leurs luttes par les travailleurs eux-mêmes. En conséquence, il nous faut démystifier les grèves syndicales, les appareils syndicaux et tout ce qui contribue à modifier le système d'exploitation sans tendre à le renverser.

En ce sens, lorsque le camarade de Dour écrit que les initiateurs de cette grève n'ont pas de perspective plus lointaine que les revendications mises en avant, c'est parfaitement vrai, car depuis belle lurette, les dirigeants syndicaux ont cessé de considérer que leur office était de renverser le capitalisme.

Par contre, je ne suis plus d'accord lorsqu'il écrit qu'aucun mouvement, même autonome ou "sauvage", qui démarre sur une revendication économique ne peut étendre sa perspective vers le désir d'abattre le capitalisme.

En fait, ce n'est pas la revendication de départ qui est le facteur principal ; il faut faire entrer en ligne de compte toute une série de choses : les réponses que le pouvoir va faire à ce mouvement (par exemple, le réprimer par la violence ou le laisser pourrir sur place), la situation économique (le mouvement est-il dangereux ou non pour l'économie capitaliste), le climat social dans lequel le mouvement s'inscrit, son degré d'autonomie, le climat psychologique, l'extension (solidaire) au mouvement au reste de la société, etc...

Ces facteurs, que l'on pourrait rassembler sous la dénomination de "rapports de force dans la lutte de classe", font que les travailleurs, au départ soucieux d'améliorer leurs conditions de vie, prennent ou non conscience de ce que leur lutte poursuit un but plus profond : leur libération, et s'engagent ou non sur cette voie.

Et, de même qu'il ne nous appartient pas de modifier les facteurs selon nos désirs, il ne nous est pas possible par des prêches ou



PETITE ANNONCE -- PETITE ANNONCE -- PETITE ANNONCE --

P  
E  
T  
I  
T  
E  
  
A  
N  
N  
O  
N  
C  
E

Plusieurs camarades nous ont déjà fait remarquer combien les colonnes de LIAISONS étaient chargées et peu agréables à l'œil ; nous sommes les premiers à en convenir. Malheureusement, alors que nous voudrions éclaircir ces pages, aucun des camarades de Liège ne sait dessiner.

Voilà pourquoi nous lançons cette demande : à tous ceux qui savent dessiner des caricatures, qui ont fait des bandes dessinées, qui en ont détourné, à vos plumes !

Personnages

- Le gouvernement : libéral, très lié aux milieux d'affaires. Avec une aile réactionnaire bornée, une aile bureaucratique vaguement socialisante et un noyau affairiste et technocratique.
- Le Front Commun : formé par les services publics (ailleurs, ils se combattent, parfois jusqu'au sang) par le C.S.N. (ex-catholique, gauchisante, proche du Parti Québécois nationaliste), le F.T.Q. (rattachés en partie aux unions américaines, quant à ses unions industrielles) et le C.E.Q. (enseignants)
- Les "210.000" : les 210.000 salariés, non-cadres, payés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec et syndiqués dans une écrasante majorité : enseignants, fonctionnaires des ministères, employés non professionnels des hôpitaux, employés de la Régie des Alcools. Ils ont le droit de grève depuis 1964.

Le prologue

Renouvellement de la convention collective pour 3 ans.

En-dehors des augmentations de salaires plus élevées que celles proposées par le gouvernement ; le Front Commun réclame surtout :

- 100 \$ par semaine minimum pour tout travailleur (N.B. le seuil officiel de pauvreté, pour une famille de 4 personnes est de 4.000 \$ par an. Et il y a les impôts...)
- des garanties pour l'emploi. C'est l'essentiel pour les enseignants, menacés par des normes arbitraires, la diminution de la natalité et un enseignement où on privilégie le matériel plutôt que le personnel. C'est important pour tous, dans un pays où le taux de chômage moyen est de 8%.

SUR LA  
GREVE DU  
SIECLE, AU  
QUEBEC,  
LA TRISTE  
FIN  
QU'ELLE  
CONNUIT  
ET LES  
CONSE-  
QUENCES  
QU'ON  
PEUT EN  
TIRER  
QUANT AUX  
RAPPORTS  
DE FORCES  
EN AMERI-  
QUE DU  
NORD

(Lettre  
d'un  
camarade  
canadien)

Ces deux demandes sont inacceptables. La première, surtout, parce qu'elle mettrait en cause les salaires payés dans les nombreux secteurs rétrogrades du Québec (textiles, chaussures, etc...), employant surtout de la main d'oeuvre féminine. Le Conseil du Patronat ne se prive pas d'inciter ouvertement le gouvernement à la résistance (certains conseils sont des ordres) et déclare que le droit de grève dans le secteur public est une erreur, dont il faut limiter les conséquences (cela aussi sera entendu).

Le 9 mars, le Front Commun organise un référendum : le choix est entre l'acceptation des propositions initiales du gouvernement et un mandat en blanc pour le front commun. C'est un peu gros, mais ça marche. Les gars en veulent. Une large majorité approuve le Front Commun, sauf parmi les enseignants de Montréal.

Coup de semonce le 21 mars, grève de 24 heures. La base suit, non sans se gêner pour dire à qui de droit ce qu'elle pense de l'efficacité d'une telle action.

De lui-même, le Front Commun diminue de 1% ses exigences. La base grogne.

Le grand départ est le 11 avril. Ce sera la grève la plus importante de l'histoire du Canada, par le nombre de participants.

**LE CLIMAT** : Mauvais dès le début.

Les mois précédents ont été marqués par diverses grèves assez impopulaires et peu fructueuses : grève, très longue, de la "Presse", grève de la voirie à Montréal, au moment d'une tempête de neige, busée par une décision judiciaire ; grève, fin mars, des techniciens de la radio-télévision qui a privé les Québécois de plusieurs retransmissions des plus importants matches de hockey de l'année (et ça c'est grave, sans plaisanter, le hockey, c'est sacré ici).

Afflux de lettres aux journaux condamnant le droit de grève, déclarations dans le même sens de toute une série de gens, même une motion farfelue d'un conseil municipal.

La "proposition" : l'arbitrage obligatoire et exécutoire.

Pronostics alarmants quant à la grève elle-même et ses conséquences, dénonciation des chefs syndicaux comme communistes ou gauchistes, etc...

Le gouvernement a beau jeu de traduire les demandes du Front Commun en termes de millions de dollars à payer par le contribuable, et cela effraie la classe moyenne (c'est l'inconvénient d'une négociation aussi globale).

Le gouvernement présentait aussi, à grand renfort de pages publicitaires dans les journaux, les futurs grévistes comme des privilégiés par leurs salaires (ce qui est relativement vrai pour les enseignants - 8.000 \$ par an en moyenne - et les fonctionnaires, mais pas pour les autres) et la permanence d'emploi (ce qui est faux ou en passe de le devenir)

A ce propos, certains compte-rendus d'<sup>autres</sup> grèves que j'ai lu mettent bien l'accent sur ce que ces privilèges ont de relatif, mais ce serait mieux de proclamer, dans la situation actuelle, le droit des travailleurs à être privilégiés, c'est-à-dire moins exploités que d'autres (la grève du métro à Paris en 1971, par ex.)

Tout cela a porté, joint sans doute à la traditionnelle hostilité du public envers les fonctionnaires et à la rancœur des parents traditionalistes envers un corps enseignant un peu plus progressiste.

La grève fut impopulaire, semble-t-il (un sondage l'a prouvé - un sondage gouvernemental, bien sûr). L'hostilité du public ne fit que croître et embellir avec les nerfs à vif des parents d'élèves (j'en sais quelque chose) et les réserves de gin qui baissaient (l'alcool est un monopole d'Etat), sans compter les nouvelles les plus alarmantes répandues sur les hôpitaux.

#### ACTE I :

La grève fut donc déclenchée le 11 avril. Elle fut totale, bien organisée et disciplinée (avec des horaires de piquetage obligatoire, allocation de grève réservée aux piqueteurs)

Aucun incident grave ne la marqua. A noter, pour la petite histoire et à l'attention des admirateurs inconditionnels des jeunes générations, l'assaut donné aux piquets de grève du C.E.G.E.P. (collège comprenant des élèves de 17 à 19 ans) de Hull par les étudiants, qui furent d'ailleurs peu pédagogiquement rossés. Les braves petits voulaient reprendre leurs cours et passer leurs examens.

Les professeurs de Montréal tentèrent de faire cours, puisqu'ils avaient voté contre la grève et même, à une faible majorité, décidé de franchir les piquets de grève (leur assemblée, de l'aveu du journal de droite "La Presse", avait été noyauté - par qui, je ne sais pas, pas par leurs dirigeants syndicaux actuels, semble-t-il)

La pression des piquets de grève (ouvriers d'entretien) les découragea. Les écoles fermèrent la deuxième semaine.

Le gouvernement montra tout de suite qu'il était disposé à la répression. Alors que les syndicats négociaient le maintien des services essentiels, le gouvernement obtint d'un juge des injonctions (1) ordonnant la reprise du travail à l'HydroQuébec (Electricité) et dans certains hôpitaux.

Les syndicats de l'Hydro, qui avaient reçu des propositions

---

(1) Une injonction est une décision judiciaire prise à la demande d'un pouvoir public, d'une société ou d'un simple particulier. Dans les conflits sociaux, le patron obtient souvent une injonction interdisant le piquetage ou limitant les piquets de grève à un nombre symbolique et inefficace de grévistes. En cas de désobéissance, les contrevenants sont condamnés lourdement, pour outrage au tribunal.

qui avaient reçu des propositions séparées et avantageuses (diviser pour régner), obéirent à l'injonction et se retirèrent du Front Commun. Cela privait ce dernier d'un moyen de pression essentiel et de ses effectifs les plus ouvriers.

Dans les hôpitaux, ce fut la résistance, conseillée par les syndicats, mais manifestement acceptée avec enthousiasme par grévistes.

La publication du récit de cette grève au Canada n'est pas destinée, comme certains pourraient et voudraient le croire, à montrer que les dirigeants syndicaux canadiens ne sont pas aussi "mauvais" que chez nous et qu'il suffirait de remplacer les notres pour que reprennent les belles grèves d'antan.

Tout comme les textes sur l'Espagne et l'Angleterre qui sont publiés dans ce même numéro, ce récit tend à faire voir un autre aspect des luttes que mènent les travailleurs du monde entier contre leur exploitation.

Les formes que prennent ces luttes sont étroitement dépendantes de toute une série de circonstances historiques précises ; ces circonstances déterminent les formes que va prendre l'attitude du pouvoir (patrons et gouvernement) à l'égard des travailleurs.

Ainsi, dans le cas du Canada, comme l'indique le camarade dans une lettre jointe à son texte, "il semble que le rapport de forces bourgeoisie/ouvriers a toujours été plus défavorable qu'en Europe, non seulement dans les luttes, mais aussi dans la conscience des gens et des ouvriers eux-mêmes. Il n'y a jamais eu marxisme, social-démocratie ou syndicalisme révolutionnaire pour donner à la classe ouvrière conscience de sa force.

(suite page 14)

## 2ème ACTE : La répression s'accroît.

La négociation reprit le lundi 17 et le gouvernement fit des concessions financières mineures, sans rencontrer les principales demandes du Front Commun. Celui-ci rompit les pourparlers le mercredi (ou plutôt le jeudi matin)

Mais le 18, les grévistes accusés d'outrage au tribunal passèrent en jugement devant le même juge qui avait accordé les injonctions. Il paraît que c'est la loi.

Les condamnations furent très lourdes, souvent le maximum : 50.000 \$ (un dollar canadien = environ 42 francs) d'amende pour des unités syndicales de quelques centaines de membres, 6 mois de prison et 5.000 \$ d'amende pour les officiers (l'équivalent des délégués syndicaux). Souvent l'équivalent d'un an de salaire ou plus.

Et même, comme pour montrer ce qu'on voulait, c'est-à-dire l'écrasement du mouvement entier et non une stratégie fine d'intimidation, on annonça des poursuites contre les chefs syndicaux qui avaient ordonné la résistance. Imagine-t-on Eyskens trainer Debune ou Lambion devant les tribunaux ?

### 3ème ACTE : L'assommoir

Dès que les négociations furent rompues, le gouvernement déposa un projet de loi qui ordonnait la reprise du travail sous peine d'amendes énormes (10.000.000.000 de dollars par jour, paraît-il, au total), donnait au gouvernement le droit de décréter une nouvelle convention collective à son gré - supprimant même éventuellement certains avantages de la convention précédente - et interdisant toute grève pendant deux ans.

Poussé en avant par sa majorité déchaînée, le gouvernement refuse une dernière offre de rencontrer les dirigeants syndicaux et les tentatives du P.Q. de sauver la face des dirigeants syndicaux.

La loi fut votée vendredi, le P.Q. et les créditistes (extrême-droite populiste) votant contre. Elle prenait effet samedi à 0 h., mettant en première ligne une nouvelle fois les travailleurs des hôpitaux, seuls à travailler de nuit. Les plus combatifs donc.

### 4ème ACTE :

Après de longues palabres, le Front Commun fait une longue déclaration larmoyante où il finit par annoncer qu'il ne peut ordonner la résistance, mais qu'il la recommande. Dans la soirée, des assemblées se tiennent partout, 60% pour la résistance, 40% contre. Je n'ai pas le détail, mais il semble que les employés d'hôpitaux étaient pour la résistance en grande majorité, les enseignants à peu près partagés.

### 5ème ACTE :

A 11 h.30, malgré l'appui qu'ils viennent de recevoir, les chefs syndicaux donnent l'ordre de reprendre le travail. "Il ne valait pas la peine de s'engager sur un terrain aussi malpropre"... Ce terrain malpropre, apparemment, c'est la lutte elle-même.

Les travailleurs reprennent le travail dans la rage et le désarroi.

Quelles sont les raisons de cette incroyable volte-face ? Le motif invoqué est que la consultation n'avait pu être assez large. Mais il y a certainement eu des pressions des bureaucraties syndicales. Le comité exécutif de la C.S.N. a d'ailleurs désavoué immédiatement son président. En cas d'épreuve de force, ces bureaucraties auraient perdu à coup sûr : ruinées par les amendes ou emportées par la force populaire.

QUEBEC CONCLUSIONS PROVISOIRES.

Le prestige des syndicats a reçu un coup terrible. La question est de savoir si les syndiqués vont se tourner vers l'aile gauche syndicaliste (qui a commencé à s'agiter, proposant une grève générale pour le 1er mai) ou vers une action plus autonome.

Le gouvernement exulte. Il continue de parler de poursuivre les chefs syndicaux en justice et de régler plus sévèrement le droit de grève, ce qui paraît superflu.

La volonté manifeste du gouvernement de casser les syndicats sera certainement expliquée par les optimistes invétérés comme un signe de l'incapacité de la classe dirigeante d'Amérique du Nord à accorder encore la moindre concession. Pour d'autres, ce serait plutôt un signe de santé et de force, un indice que le rapport des forces actuel permet à la classe dirigeante la lutte ouverte plutôt que d'entretenir une bureaucratie syndicale brouillonne et coûteuse.

Pourtant, si j'étais la classe dirigeante, je me méfierais. Je me méfierais de ces petits bouts de raisonnement, pas compliqués, qui ne doivent rien à Marx, à Bakounine ou à Reich, qu'on peut entendre dans la rue, et qu'on entendra peut-être de plus en plus souvent :

- si un vote de l'Assemblée Nationale peut interdire une grève, il n'y a plus de droit de grève au Québec.
- un pays où il n'y a pas de droit de grève est une dictature.
- des syndicats qui acceptent qu'on leur enlève le droit de grève ne servent plus à rien ; il n'y a donc plus de syndicats au Québec.
- puisqu'un parti n'a soutenu les travailleurs en lutte, il n'y a pas d'issue politique légale au Québec (1)

Et ce genre de conclusions, ça peut mener loin !

- (1) Sauf le parti neo-démocrate (socialiste) (3 ou 400 membres, pas d'élu). Le Parti Québécois a reconnu qu'il était partagé entre sa sympathie pour les grévistes et son "sens de l'Etat". Avis à ceux qui voient en lui le libérateur du peuple québécois, tel l'ancien chef du F.L.Q., Pierre Vallières.

(Suite de la page 12.)

"C'est pourquoi la classe dirigeante préfère la lutte à un compromis coûteux, préfère détruire les syndicats à s'entendre avec eux, parce qu'elle n'a pas besoin d'eux comme tampon, qu'elle pense écraser facilement toute tentative sauvage (et par le fait même illégale, car les seules grèves possibles sont syndicales."

+ + + +

## QUI ECRIT LIAISONS ?

Les colonnes de Liaisons sont ouvertes aux groupes, comités d'action, de grève, etc... issus de la base, et qui veulent, sans être noyautés par une secte politique, exprimer leur point de vue, diffuser une information ou un communiqué.

Tout camarade isolé qui possède des informations sur une grève, ou tout autre sujet intéressant la situation sociale, peut se mettre en rapport avec Liaisons, envoyer un article ou aider à en rédiger un. Nous pouvons publier des articles en n'importe quelle langue, s'ils sont accompagnés d'une traduction. Nous demandons seulement, pour que ce travail soit utile, que ce soit en flamand ou dans une langue parlée par des travailleurs émigrés, et que le camarade qui écrit l'article assure une certaine diffusion.

Les camarades qui en font la demande peuvent recevoir 10, 20... exemplaires pour la diffusion.

Tous les textes publiés dans Liaisons doivent être discutés. Nous recevrons avec plaisir toute critique, objection, observation, concernant les textes publiés.

**LES INFORMATIONS** : nous tentons de mettre dans les mains des travailleurs des informations qui peuvent leur être utiles dans la lutte quotidienne contre le patron.

**COLLABORER A LIAISONS**, régulièrement ou occasionnellement, ne signifie en aucun cas se faire récupérer par une quelconque chapelle politique. On y dit ce que l'on a à dire et c'est tout.

Pour que Liaisons soit efficace, il faut que les contacts soient nombreux ; à la demande de tout camarade, nous pouvons contribuer à mettre sur pied des réunions de contact.

**ADRESSE POSTALE** : S. WAUTY B.P. 208 4000 LIEGE 1.

(Des camarades nous ont signalé que certaines lettres leur étaient revenues avec la mention "Inconnu" ; si cela se présente, n'hésitez pas à nous réécrire)

§§§§§§§

Abonnement pour 12 numéros : 100 francs. Tout soutien supplémentaire est le bienvenu. Le numéro : 10 francs.

§§§§§§§

Encore disponibles :

- Liaisons Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 9, 10, 12, 14, 15
- Liaisons N° 8 (Historique de la Grande Grève de 60-61)
- L'organisation de la lutte de classe dans la grève du Limbourg - Janvier-Février 1970 (Brochure, 47 pages)

§§§§§§§

**REVUES ANNEES** : Informations Correspondances Ouvrières  
P. Blechier, 13bis, rue Labois-Rouillon, 75 Paris 19e.

Daad en Gedachte  
Corn. Ootshoornstraat 1°, Amsterdam-W, Postgiro 307695.  
Solidarity 27, Sandringham Road, London N.W. 11.

## BASE DE DISCUSSION

"L'émancipation des travailleurs sera l'oeuvre des travailleurs eux-mêmes."

La transformation radicale de notre société ne peut se faire que par un mouvement révolutionnaire du prolétariat. Les autres catégories socio-économiques et les mouvements de révolte qui en sont issus jouent un rôle d'appoint dans la mesure de leur exploitation par le capitalisme.

L'expérience des organisations traditionnelles de la classe ouvrière, partis et syndicats, montre qu'elles ne sont que des éléments de stabilisation et de conservation du régime d'exploitation. Les bureaucraties syndicales servent d'intermédiaires sur le marché du travail, elles utilisent les luttes ouvrières pour des buts politiques, elles sont les auxiliaires de toute classe dominante dans un Etat moderne. D'autre part, depuis toujours, le système parlementaire n'est que le paravent des oligarchies et bureaucraties privées ou d'Etat.

Les soi-disant partis et avant-gardes révolutionnaires, qui se prétendent seuls détenteurs de la conscience de classe et de la voie vers la révolution, et qui reproduisent la distinction traditionnelle entre dirigeants et dirigés, ne peuvent aboutir au maximum qu'à une nouvelle situation de domination et d'exploitation ne modifiant en rien les rapports de production.

Nous estimons, quant à nous, que l'avènement d'une société nouvelle sera l'oeuvre de l'ensemble des travailleurs qui créeront eux-mêmes leurs propres organes de décision, assumant ainsi directement la responsabilité de leurs luttes. Ces organes sont l'émanation directe du pouvoir ouvrier, les délégués élus se trouvant sous le contrôle immédiat et permanent de l'ensemble des travailleurs.

Dans cette optique, LIAISONS se définit comme un regroupement de camarades, aux fins d'information mutuelle et de liaisons entre les travailleurs qui veulent coordonner leurs luttes. LIAISONS se solidarise avec l'action de groupes analogues dans d'autres pays.

Notre regroupement n'entend tomber ni dans l'activisme, ni dans l'intellectualisme, en dissociant travail pratique et travail théorique ; car aucun aspect de la réalité sociale n'est indépendant de son ensemble. Aussi le rôle de ses publications sera-t-il de diffuser des informations à tous les niveaux, des articles de combat, ainsi que des analyses plus générales.